

-1 bulletin d'inscription par formation-

à renvoyer à : Sarl Du Bouquet 23 rue des Hameaux 50760 MONTFARVILLE

tél. : 06 73 99 23 68 info@dubouquet.com www.dubouquet.com

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P : Ville :

Profession :

tél. : mail :

Préciser les dates et le lieu sur la ligne

Réflexo-Analyse - module Intégration, 4 jours

La formation à la **Réflexo-Analyse – module intégration** est ouverte à chaque personne ayant fait les modules, **Réflexologie plantaire émotionnelle – 4 jours**, les empreintes de la vie prénatale et de la naissance - **4 jours**, et 1 atelier - **2 jours**, soit un total de **14 jours**, intégration comprise pour la formation complète. Voir le détail sur le site : www.dubouquet.com

Pour **valider votre inscription, envoyer votre bulletin et** :

- 1 Joindre un chèque du montant du séminaire réservé à l'ordre de : DU BOUQUET**
- 2 Faire un paiement par Paypal (nous demander un lien Paypal par courriel)**
- 3 Faire un virement bancaire sur le compte : SARL DU BOUQUET**
IBAN FR76 1470 6000 0273 9444 8639 632 CODE BIC AGRIFRPP847

CONDITIONS GENERALES - L'envoi du bulletin vaut adhésion aux C.G.

L'inscription à une formation **est validée** lorsque le bulletin d'inscription, ou l'E-mail d'inscription, est accompagné de son règlement. Le nombre de place est limité. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins **valides**. La formation est confirmée, ou non, 21 jours avant.

En cas de désistement ou d'annulation : un mois ou plus avant la formation, un forfait administratif de 50 euros est facturé.

En cas de désistement ou d'annulation : 15 jours et moins avant la formation, un forfait de 100 euros est facturé.

En cas de désistement ou d'annulation : après le début de la formation, l'intégralité est due.

Pour des raisons d'organisation, de participation insuffisante ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas, et selon votre choix, les règlements sont remboursés ou attribués à une autre formation.

L'organisateur étant actuellement sous un régime d'exonération de TVA, les ventes et prestations sont effectuées H.T. régies par l'article 293B du Code Général des Impôts.

Les repas, déplacements et hébergements éventuels ne sont pas compris dans le tarif indiqué.